

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs  
de Saint-Quentin en Yvelines



N°2023-D21

OBJET :  
Débat d'Orientation  
Budgétaire 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 08 mars à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Etaient présents :**

Mesdames Chantal CARDELEC, Gwendoline DESFORGES, Sonia BRAU, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU

Messieurs José CACHIN, Patrick STEFANINI, Ali RABEH, Othman NASROU

Vu l'article 11 de la Loi d'Administration Territoriale de la République (loi ATR) du 6 février 1992, précisant que les orientations générales du Budget Primitif doivent être débattues par le Comité Syndical dans les deux mois précédant le vote ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 et notamment son article 107 ;

Vu le rapport ci-annexé du Président du Syndicat Mixte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ;

Mbres en exercice : 9  
Quorum : 5  
Présents : 9

LE COMITE SYNDICAL,

PREND ACTE de la tenue ce jour du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 ;

Fait à Trappes-en-Yvelines,  
Le 08 mars 2023

Le Président du Syndicat Mixte  
José CACHIN



République Française

Département des Yvelines

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs  
de Saint-Quentin en Yvelines

# COMITE SYNDICAL DU 08 MARS 2023

*Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023*

## *RAPPORT DE PRESENTATION*

Dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, le Comité Syndical doit prendre connaissance de la situation financière du Syndicat à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

A cet effet, un document de présentation a été élaboré. Il présente la situation globale de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, et les éléments financiers y sont présentés sur la période 2017 à 2022 (montants estimatifs pour 2022, les comptes de gestion et comptes administratifs n'étant pas adoptés).

### PRESENTATION DE L'ILE DE LOISIRS

#### a) Les bases de loisirs, enjeux de l'aménagement du territoire

Les bases de plein air et de loisirs (renommées îles de loisirs) ont été développées, en France, à partir des années 1960. Il s'agissait alors d'apporter une solution collective aux nouvelles conditions de vie induites par l'augmentation de la population, la poursuite de l'urbanisation, mais aussi la réduction du temps de travail.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'Etat s'est impliqué, tout particulièrement en Ile de France, dans la création de bases de loisirs dont certaines ont accompagné la création des villes nouvelles, comme c'est le cas pour Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans ce cadre, une base de loisirs est un complexe réunissant, dans un site naturel proche de la population à desservir, les éléments nécessaires à favoriser la pratique des sports et activité de plein air et d'étude culturelle, ainsi que la détente et l'oxygénation. Selon la définition issue de la circulaire du 21 mars 1975 de Pierre Mazeaud, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, c'est un espace libre, animé, ouvert à l'ensemble de la population et qui offre à ses usagers les possibilités d'expression les plus variées, permettant la détente et la pratique d'activités sportives, culturelles, de plein air et de loisirs dans un cadre naturel préservé du bruit.

Lors de la création des bases de loisirs, la préoccupation était avant tout une politique d'aménagement du territoire au service des populations, sans que la rentabilité de ces opérations soit garantie, ni même que ce soit un objectif.

Aujourd'hui, les besoins, les aspirations ont évolué, et le contexte financier beaucoup plus contraint nécessite de faire évoluer ce cadre. Depuis plusieurs années, l'île de loisirs s'emploie au mieux à contenir son déficit annuel, tout en soulignant les différentes problématiques auxquelles elle est confrontée.

Il est notamment important de souligner le fait que **la plus grande partie des charges sont structurelles** et peu impactées par le niveau des activités proposées sur le site, alors que les **recettes de gestion sont directement liées aux activités qui peuvent être proposées.**

#### b) L'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

L'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ne déroge pas à ce cadre général.

Elle est gérée par le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (SMEAG). Le Syndicat Mixte est composé de la Région Ile de France, du Département des Yvelines, et de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY).

Elle consiste en un site naturel d'environ 600 hectares qui s'organise autour d'un étang de 120 ha. Cet étang (et ses abords) appartient au domaine de l'Etat. Sa gestion en a été confiée au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles (SMAGER) par arrêté du Préfet des Yvelines du 26 mars 1984.

Dans ce site se côtoient des activités de toutes natures. Il est en effet doté d'une aire de pique-nique, d'aires de jeux centrales, de sentiers de promenades (pédestres, équestres et vélo), d'un golf, d'un mini-golf, d'un centre équestre, d'un centre nautique, de parcours en hauteur dans un espace arboré, d'une réserve naturelle nationale (site européen natura 2000), d'une ferme pédagogique, de parcours d'orientation, d'un centre d'hébergement, de salles destinées à la location, de divers espaces de restauration, ainsi que d'un espace événementiel accueillant notamment les villages sportifs d'été, des séminaires, des expositions...

Ces espaces sont, pour la plus grande partie, ouverts au grand public, en déambulation libre. Le site accueille également de nombreux établissements scolaires, centres de loisirs et entreprises.

La réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline a été créée par décret en 2021 et couvre 310 ha dont l'ancienne réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines créée par décret en 1986. La gestion en a été confiée au SMAGER, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La création de cette réserve emporte l'application de règles spécifiques sur son territoire, mais également aux abords, en concernant la protection du patrimoine naturel, les travaux, les activités forestières, agricoles, pastorales, industrielles et commerciales, ainsi qu'en matière de circulation, d'activités sportives et de loisirs notamment. Il est notamment interdit de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, lumineuse ou pyrotechnique. Les activités de pêche et de rempoissonnement sont également interdites sur la partie de l'Etang situé dans le périmètre de la réserve et matérialisée par une ligne de bouées.

Aux termes des statuts, la Région Ile de France assure le financement des investissements, le Département et Saint-Quentin-en-Yvelines couvrent, à parité, les dépenses de gestion non couvertes par les recettes de fonctionnement.

Le support technique présenté lors du comité syndical apporte des informations complémentaires sur l'île de loisirs (présentation physique, éléments d'activité, publics concernés, fréquentation).

Il décrit également la situation financière de l'île de loisirs sur la période 2017 à 2022, les chiffres communiqués pour 2022 étant donnés sous réserve de vérification avec les services du Trésor Public.

### c) Le souhait du Département de sortir du Syndicat Mixte

En 2021, le Conseil Départemental des Yvelines a délibéré pour se retirer du Syndicat Mixte.

C'est une nouvelle étape, même si depuis plusieurs années, le Département avait déjà laissé entendre sa volonté de ne plus avoir à porter le déficit de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Parallèlement, il est à noter l'absence de versement de la participation du Département au titre de 2020, qui a fait l'objet d'un titre de recettes en 2021 (plus de 750 000 €). La procédure de mandatement d'office a donc été déclenchée, et ce n'est qu'en juillet 2022 que la participation du Département a été perçue par l'île de loisirs.

La participation du Département à la couverture du déficit au titre de 2021 s'établit autour de 555 000 € et a fait l'objet d'un titre de recette émis en 2022. Il est fort probable que la procédure de mandatement d'office doive de nouveau être mise en œuvre.

Il en sera vraisemblablement de même pour la participation au titre de 2022 qui ne pourra être appelée qu'après l'approbation du Compte Administratif 2022

Dans l'attente de ces versements, c'est plus de 1 000 000 € que l'île de loisirs préfinance à travers ses lignes de trésorerie.

## L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE ET DE LA CRISE ECONOMIQUE

Les exercices 2020 et 2021 ont été fortement marqués par la crise sanitaire liée au COVID-19. La décorrélation entre le niveau des dépenses de gestion (essentiellement structurelles) et celui des recettes (en lien avec la fréquentation du site et celle des activités) a généré un déficit plus qu'exceptionnel en 2020, atteignant presque les 2 000 000 € alors qu'il était contenu, sur les dernières années, autour de 800 000 €. Avec une légère reprise en 2021, ce déficit avait été ramené à 1 100 000 €.

Alors que la sortie de la crise se profilait, faisant espérer un quasi retour à une situation « avant COVID », la guerre en Ukraine est venue rebattre les cartes. Entraînant de fortes tensions sur la disponibilité de l'énergie et des denrées alimentaires, les prix se sont envolés, créant une forte poussée inflationniste. L'augmentation du SMIC et l'explosion des taux d'emprunt se répercutent également sur le coût de production des services et sur les choix des consommateurs.

L'île de loisirs a ainsi revu certains tarifs à la hausse avant la fin de l'année 2022, pour tenir compte des évolutions des prix (à titre d'exemple, on estime à 6% l'évolution de la masse salariale entre 2021 et 2022

à périmètre inchangé), tout en sachant que cette augmentation de prix peut s'avérer, au final, un frein pour un public de proximité dont le pouvoir d'achat est déjà amputé par l'inflation.

C'est dans ce cadre très tendu et particulièrement incertain que s'ouvre 2023 eu qu'il convient de construire un budget de rigueur qui reste réaliste.

## LE CADRE BUDGETAIRE

L'île de loisirs dispose de deux budgets, dont l'un dédié aux opérations assujetties à la TVA. Chacun des budgets enregistre les opérations comptables qui le concernent. Toutefois, les charges de structure (dépenses à caractère administratif, financier, entretien des espaces publics, gestion des accès...) sont portées en totalité par le Budget Secteur Normal, et donnent lieu à refacturation une fois l'exercice clos, sur la base des réalisations constatées au Compte Administratif.

De même, depuis 2017, toutes les charges de personnel sont portées par le Budget Secteur Normal. En fin d'année, une fois la paie de décembre traitée, la part de charges de personnel directement affectable au Budget Secteur TVA donne lieu à refacturation.

Les charges de structure, non affectables directement à l'un des deux budgets, sont portées par le Budget Secteur Normal et donnent également lieu à refacturation, sur la base d'une délibération prise chaque année au vu du compte administratif. Le montant en est préalablement estimé et intégré dans la comptabilité de l'exercice concerné.

Hormis les opérations décrites ci-dessus, les deux budgets sont indépendants et appliquent des règles budgétaires spécifiques, en particulier pour ce qui concerne les règles d'affectation des résultats. Ainsi le Budget Secteur TVA faisant apparaître un besoin de financement de la section d'investissement, l'intégralité des éventuels excédents dégagés doit, de façon obligatoire, être affectée à la couverture de ce déficit.

Le budget Secteur TVA (BST) enregistre les opérations liées aux activités assujetties à la TVA : Parcours Acrobatique en Hauteur, Événementiel marchand (essentiellement à destination des entreprises, et comités d'entreprises...), location de salle (Bernaches), ainsi que les redevances liées aux DSP et à la mise à disposition du restaurant « Les Alizés ».

Le budget Secteur Normal (BSN) enregistre, quant à lui, la plus grande partie des dépenses et des recettes de l'île de loisirs, dont les charges de structure et l'intégralité des charges de personnel, ces deux éléments donnant lieu à refacturation au Budget Secteur TVA.

Le budget 2022 a été établi sur la base des niveaux de réalisation de 2021, tout en gardant des marges de manœuvre pour faire face à une reprise d'activité. Le déficit estimé à la clôture de la gestion 2022, soit 1 060 000 €, est inférieur de plus de 300 000 € au déficit estimé lors de l'élaboration du Budget 2022 qui était de 1 400 000 €.

Pour 2023, compte tenu du contexte fortement inflationniste et des aléas sur le niveau des recettes, il est raisonnable de maintenir le déficit prévisionnel à 1 400 000 €, permettant d'intégrer au Budget des marges pour faire face à l'augmentation du coût des produits et services et de la masse salariale. Toutefois, comme pour toutes les années précédentes, l'île de loisirs veillera à contenir le déficit de fonctionnement. Il importe de rappeler qu'en dehors de la gestion 2020, le déficit réel en fin de gestion s'est toujours tenu en deçà du déficit prévisionnel inscrit au Budget

## LES PERSPECTIVES POUR 2023

### a) Section d'investissement

Conformément aux statuts de l'île de loisirs, les dépenses d'investissement non financées par des recettes extérieures, notamment en provenance de l'Etat, le sont par la Région Ile de France via des subventions attribuées sur la base des projets présentées.

Chacun des Budgets intègrent donc, pour 2023, l'ensemble des crédits restant à consommer et des recettes attribuées et non encore sollicitées au titre des subventions accordées et notifiées. Sont en outre inscrites au Budget les demandes en cours d'instruction, ainsi que les demandes de subventions envisagées pour des projets qui doivent se concrétiser au cours de la gestion 2023.

S'y ajoutent les prévisions de dépenses et de recettes liées à la gestion des cautions, et celles liées aux opérations d'ordre budgétaires, essentiellement les amortissements de biens et subventions reçues.

L'approbation des comptes de gestion et comptes administratifs étant prévus avant le vote des Budgets Primitifs, ceux-ci intégreront également les reports de crédits, ce qui permettra, d'avoir une vision complète des crédits votés pour l'année 2023.

Les opérations faisant l'objet de subventionnement de la part de la Région sont retracées dans le support technique afférent à ce débat d'orientation budgétaire, et les opérations projetées pour 2023 ont fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 25 janvier dernier.

### b) Section de fonctionnement

Les Budgets 2023 se construisent dans la lignée des budgets précédents, selon les principes comptables de sincérité et de prudence. Pour assurer également la transparence sur les évolutions prévues, une même trame de présentation est utilisée depuis plusieurs années.

La prudence conduit à envisager le niveau de recettes en lien avec les activités proposées en tenant compte d'une situation de crise économique, avec une fréquentation des activités payantes qui devrait peu évoluer.

En parallèle, les coûts de gestion sont prévus à la hausse, tout particulièrement pour les fluides et denrées alimentaires. Sont également concernés les frais financiers (les lignes de trésorerie souscrites en 2022 en substitution de celles souscrites en 2021 s'appuient sur des taux de financement moins favorables). L'augmentation de ces coûts concerne également nos fournisseurs et prestataires et l'ensemble des contrats ont été revus à la hausse (assurance, maintenance, notamment).

L'évolution de la masse salariale est aussi un élément important dans la recherche des équilibres. On peut estimer à 6% le taux d'évolution de la masse salariale à périmètre constant, c'est-à-dire en neutralisant l'impact du transfert de personnel de la Réserve naturelle au SMAGER au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et en intégrant les coût portées par des contrats de prestation de service pour compenser les difficultés de recrutement du personnel.

Depuis plusieurs années, l'île de loisirs s'est employée à maîtriser la masse salariale en limitant les recrutements de personnel permanent et en s'appuyant, chaque fois que possible, sur du personnel saisonnier et des vacataires. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur la situation actuelle :

- Des effectifs permanents en recul, induisant une fragilisation structurelle par manque de connaissance des modes de fonctionnement des activités et des publics accueillis
- Un personnel permanent plutôt âgé (sur un effectif de 40 personnes, 8 ont plus de 60 ans, soit 20% des effectifs), avec des conséquences non négligeables sur l'absentéisme (en janvier, 3 agents sont en arrêt maladie longue durée)
- Des difficultés de recrutement lors des départs en retraite, compte tenu de profils atypiques consécutifs à la diversité des activités et d'une exigence de polyvalence (à titre d'exemple, une responsable administrative qui assure les missions d'assistante de direction, la gestion administrative des Comités Syndicaux, la gestion des marchés publics, le suivi des contrats, les contrats d'assurance, le contentieux...)
- Des difficultés de recrutement en raison de la spécificité des besoins (moniteurs de voile, animateurs animaliers, opérateurs en hauteur), et des contraintes des postes (travail les week-ends et jours fériés, horaires flexibles pour s'adapter aux heures de fréquentation du site)
- Des difficultés à trouver (et garder) des agents saisonniers et vacataires, en raison des profils recherchés, de la faible attractivité des postes (rémunération au SMIC ou à peine plus, impossibilité de garantir des emplois à temps plein, travail sur les week-ends et jours fériés...).

Et à ce jour une seule personne pour assurer au quotidien la gestion de ces 40 permanents auxquels s'ajoute une soixantaine de saisonniers et vacataires sur la saison depuis avril jusqu'à novembre, ne permettant pas de dégager du temps pour mettre en place des outils de gestion totalement indispensables.

Les besoins, en termes de masse salariale, doivent donc être établis en tenant compte à la fois des postes occupés mais aussi des recrutements en cours pour faire face aux besoins effectifs.

Le budget 2023 intègrera également les moyens nécessaires à l'accueil sur site, les 7 et 8 juillet prochains, le festival des musiques actuelles. Les équipes de l'île de loisirs seront notamment mobilisées sur les missions de préparation et de coordination, mais également pour assurer la sécurité du site qui devra être renforcée à cette occasion.

Le budget intègrera également, en dépenses et en recettes, les impacts de la reprise de l'activité événementielle.

Enfin, le budget intègrera, en dépenses, les crédits nécessaires à une reprise d'activité (salaires de vacataires, achats et prestations induits par les activités), et en parallèle, les recettes générées.

Compte tenu de la structure des budgets de l'île de loisirs, à ce stade, les incertitudes sur l'évolution de la crise économique et les conséquences de l'inflation, un niveau de déficit identique à celui prévu pour 2022, soit 1 400 000 €, sachant que l'île de loisirs mettra tout en œuvre, comme les années précédentes, pour contenir ce déficit au maximum.



# Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en- Yvelines



## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2023

Comité Syndical du 08 Mars 2023

# Préambule :

## Le Conseil Département sollicite son retrait du Syndicat Mixte

- Par délibération en date 1er octobre 2021, le Conseil Départemental des Yvelines a décidé de solliciter son retrait du Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en -Yvelines
- Cette décision ne sera effective après avoir recueilli l'approbation d'au moins deux tiers des membres du comité syndical du SMEAG
- Des négociations sur les modalités financières et patrimoniales de retrait seront ensuite nécessaires entre les partenaires et celles-ci devront faire l'objet d'un accord entre le Département et le SMEAG
- Des discussions sont actuellement en cours entre les partenaires
- Pour l'heure, les statuts actuels restent en vigueur, et le Budget 2023 est donc élaboré dans le respect de ces statuts, en intégrant la couverture du déficit prévisionnel en section de fonctionnement par le Conseil Département (50%) et par Saint-Quentin-en-Yvelines (50%)

# Sommaire

- Contexte statutaire
- Présentation physique
- Éléments d'activité
- Situation financière
- Les évolutions nécessaires
- Les grandes lignes de l'élaboration du Budget Primitif pour 2023

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 078-257800037-20230308-DELIB\_2023\_021-DE

# CONTEXTE STATUTAIRE

# Contexte statutaire

- Les bases de plein air et de loisirs sont nées dans les années 70 en lien avec l'urbanisation et l'aménagement du territoire
- Le Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines est un syndicat mixte ouvert
- Il associe la Région Ile de France, le Département des Yvelines et Saint-Quentin-en-Yvelines

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

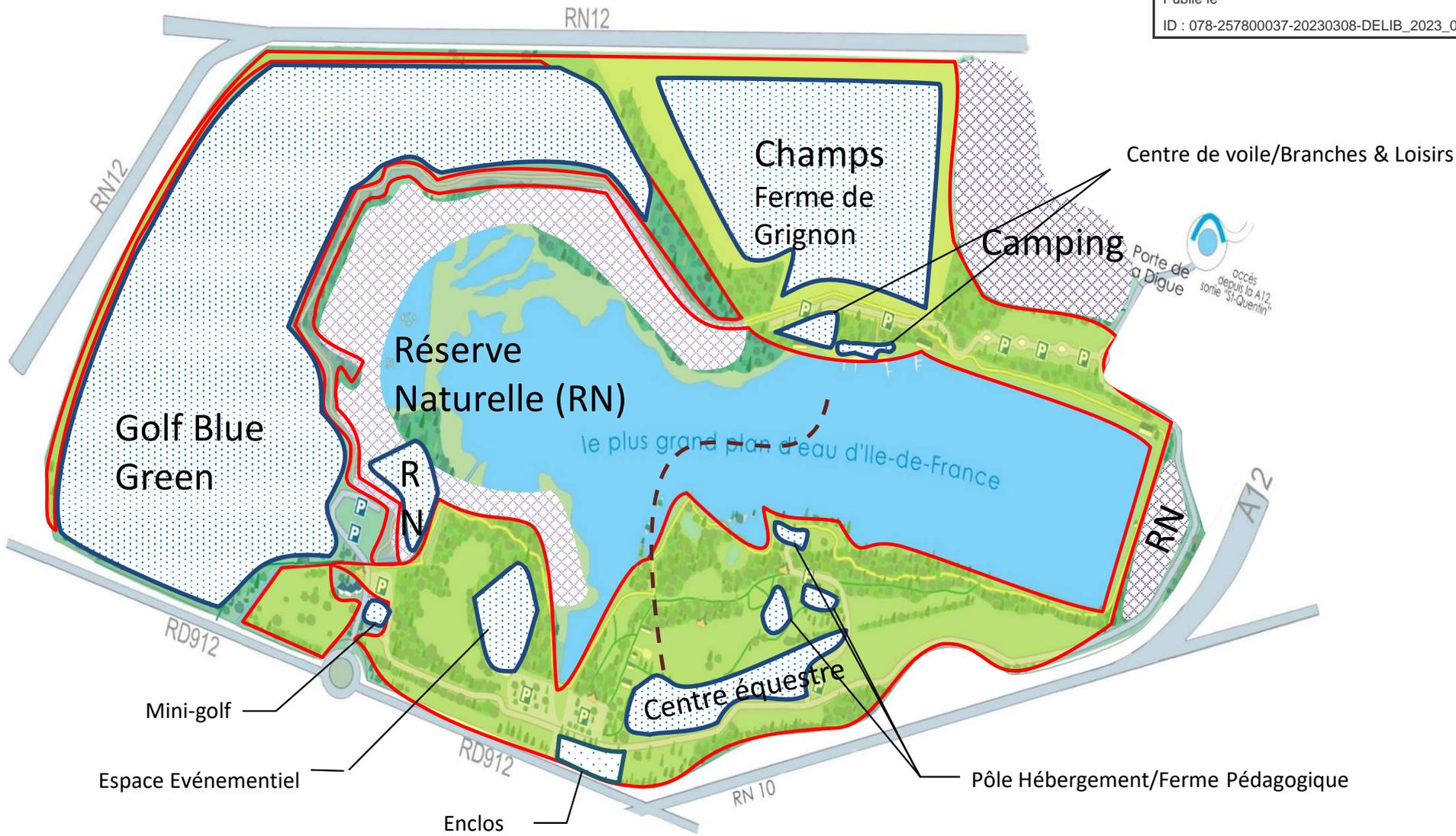
Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 078-257800037-20230308-DELIB\_2023\_021-DE

# PRESENTATION PHYSIQUE



-  Espace entretenu accessible au public
-  Espace entretenu interdit au public
-  Site d'activité

# Une île de loisirs atypique

- ✓ La plus grande île de loisirs d'Ile de France : 600 ha, dont plus de la moitié à entretenir sans recettes directes associées
  - ✓ Un espace boisé très important à entretenir
  - ✓ Un vaste réseau à entretenir (eau, assainissement, voiries, zones de stationnement, cheminements, sanitaires...)
  
- ✓ Le plus grand plan d'eau d'Ile de France : 120 ha
  - ✓ Appartenant au SMAGER, intégré dans un réseau qui s'étend de l'étang de la Tour à Rambouillet à l'étang de St Quentin en Yvelines à Trappes,
  - ✓ Les activités implantées sur l'étang et aux abords sont règlementées et soumises à autorisation du SMAGER
  
- ✓ Une zone classée en Réserve Naturelle Nationale, (Natura 2000) : 90 ha
  - ✓ Cette réserve naturelle est un espace protégée, zone de protection ornithologique
  - ✓ Elle entraîne des contraintes environnementales à respecter, tant dans la réserve elle-même que pour les activités situées en périphérie (bruit par exemple)
  - ✓ Elle est reconnue aussi au niveau européen

# La réserve naturelle de Saint-Quentin en Yvelines devient la réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline

- ✓ La réserve naturelle nationale de **Saint-Quentin-en-Yvelines** (RNN80) est une ancienne réserve naturelle nationale située en Île-de-France. Classée en 1986, elle occupait une surface de 87 hectares et protégeait une partie de l'étang de Saint-Quentin et ses milieux riverains.
- ✓ La réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline classée par l'Etat en avril 2021 intègre l'ancienne réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines classée en 1986 dont l'objectif principal était de protéger l'une des dernières zones humides continentales d'Île de France, héritage des vastes travaux hydrauliques de Louis XIV. C'est une escale migratoire, un site d'hivernage et de reproduction sur lequel ont été observées près de 230 espèces d'oiseaux. La surface classée passe de 87 à 310 ha.
- ✓ Sur le plan administratif et juridique, la nouvelle réserve est gérée par le SMAGER. Elle conserve une implantation sur l'île de loisirs (locaux, personnel). La transition s'est opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à travers notamment une convention de transfert des moyens et une convention de mise à disposition de locaux.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 078-257800037-20230308-DELIB\_2023\_021-DE

# ELEMENTS D'ACTIVITE

# Une diversité d'activités et services proposés

- **Des activités sportives:**
  - ✓ Golf (DSP)
  - ✓ Equitation – centre équestre et poney club (DSP)
  - ✓ Voile (Gestion directe)
- **Des activités de loisirs:**
  - ✓ Parcours en hauteur (gestion directe)
  - ✓ Mini golf, parcours d'orientation, Balad'Enigm (gestion directe)
  - ✓ Parc multi jeux (gestion déléguée) : manèges, quads et kartings électriques, VTT, voitures à pédales...
  - ✓ Jeux d'eau (gestion directe)
  - ✓ Restauration (restaurant du golf, les Alizés, Sucré-Salé) (gestion déléguée)
  - ✓ Séjours (Relais des Canardières, camps atypiques) (gestion directe)
  - ✓ Location de salles pour événements familiaux ou activités professionnelles (gestion directe)
  - ✓ Animations diverses au sein de l'espace événementiel à destination de publics divers (jeunes via le Village Sportif et culturel, entreprises pour des séminaires ou journées de cohésion, ...)
- **Des activités de nature:**
  - ✓ Balades, pique-nique et barbecues (activités en autonomie)
  - ✓ Ferme pédagogique (Gestion directe)
  - ✓ Réserve Naturelle (Gérée par le SMAGER depuis 2022)
  - ✓ Pêche (gestion déléguée)
  - ✓ Marche nordique (activité en autonomie ou encadrée) – Activité nouvelle proposée en 2023 qui séduit le public (plus de 50 participants lors de la seconde édition)

# Une diversité de public

- **Le grand public :**
  - activités de loisirs (gratuites ou payantes)
  - goûters d'anniversaire à la ferme, aux parcours acrobatiques en hauteur
  - activités du parc promenade : randonnée, manèges, aire de jeux, aire de fitness
  - Pique-nique et barbecues
  - activités sportives (encadrées ou non)
  - animations : cirques, événements sportifs, activités à la ferme, actions pilotées par la Région Ile de France (autour du livre, du théâtre ou du cinéma)
  - location de salles (Bernaches, Canardières...)
  
- **Les groupes :**
  - Les scolaires :
    - activités de découverte (notamment réserve naturelle, ferme pédagogique)
    - sorties de fin d'année, journées de cohésion
    - Séjours multi activités avec ou sans hébergement (Relais des Canardières)
  - Les centres de loisirs et services jeunesse :
    - séjours multi activités avec ou sans hébergement (Relais des Canardières)
    - Village Sportif et Culturel
  - Les instituts médico-sociaux, éducatifs... : EMPRO, IME, CAMPS, SESSAD (personnes en situation de handicap) pour des activités ponctuelles ou récurrentes
  - Les associations (manifestations à caractère sportif ou culturel...)
  
- **Les entreprises et comités d'entreprises :**
  - Séminaires
  - Journées de cohésion
  - Événements festifs
  - location d'espaces (3ha d'espace vert clôturé pour des garden-partys)

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 078-257800037-20230308-DELIB\_2023\_021-DE

# SITUATION FINANCIERE

# POINT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

## SITUATION ACTUELLE

# Présentation globale

- L'investissement est financé par la Région Ile de France (disposition statutaire), la Région étant décisionnaire sur les opérations retenues
- Le fonctionnement est financé par les produits des accès (véhicules immatriculés) sur le site, par le produit de l'activité des services, et par des subventions (essentiellement pour la gestion de la Réserve Naturelle lorsqu'elle était gérée par l'île de loisirs)
- Le déficit de fonctionnement est couvert par le Département et Saint-Quentin-en-Yvelines, à parité

En conséquence :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement de l'île de loisirs sont conditionnées par les choix d'investissement et le calendrier décisionnel de la Région ; la programmation pluriannuelle des investissements est soumise aux orientations et priorités définies par la Région
- Les recettes de fonctionnement sont fragiles et soumises à de nombreux aléas et particulièrement :
  - Météo, la plupart des activités étant des activités de plein air
  - Contexte économique
    - Diminution des moyens alloués aux établissements scolaires
    - Baisse des ressources des ménages pour les activités individuelles (contexte de crise économique : inflation)
  - Contexte sanitaire (COVID 19)
  - Effets climatiques et risques écologiques : invasion de chenilles processionnaires, prolifération des algues...
- Une grande partie des dépenses de fonctionnement ne sont pas liées au niveau d'activité, mais sont structurelles, ce qui explique l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la situation financière de l'île de loisirs en 2020 et en 2021 et encore en 2022

Pour autant, l'île de loisirs s'emploie, dans un contexte fortement contraint, **à limiter le déficit de fonctionnement** à couvrir par le Département et Saint-Quentin-en-Yvelines, à travers un certain nombre d'orientations organisationnelles et structurelles :

- Mutualisation des moyens entre services ou avec des partenaires (en particulier avec Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Modalités de gestion des ressources humaines (recrutements en lien avec le rythme des activités : saisonniers et vacataires), recours à des agents mis à disposition (CBL Réagir, Voile de Seine...), voire à des intérimaires
- Choix du mode de gestion le plus adapté à chaque activité (gestion en direct ou confiée à des tiers notamment par le biais de délégation de service public)
- Rationalisation du fonctionnement des activités

- Réflexion sur la commercialisation et la tarification
- Amélioration de la communication (affiches à l'entrée du site, et en 2020 implantation de panneaux électroniques, développement de la communication via les réseaux sociaux

**Il n'en demeure pas moins que l'implantation de nouvelles activités qui pourraient être portées par le secteur privé (y compris l'investissement) est freiné par les contraintes environnementales et urbanistiques.**

# Impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas épargné l'île de loisirs :

En 2020 (rappel) :

- Site fermé une partie de l'année, adaptation des horaires d'ouverture sur une autre partie de l'année
- Activité des agents fortement réduite en phase de confinement, élaboration du plan de continuité des services, mise en place progressive du travail à domicile quand cela était possible, gestion de l'absentéisme et difficultés spécifiques (agents vulnérables, autorisations spéciales d'absence, mesures d'isolement...), redéploiement des agents...
- Mise en place de protocoles sanitaires, tant pour les activités et l'accueil du public que pour les agents travaillant sur site
- Activités supprimées ou réduites, avec des rythmes différents selon les activités (golf et centre équestre – autorisations dérogatoires, soins aux animaux...)
- Très grande difficulté à organiser les activités nécessitant des délais importants entre la phase d'organisation et de réservation et la réalisation effective (séjours, locations de salles...)
- Mise en place de la gratuité d'accès au site en juillet et août, avec renforcement des mesures de sécurité
- Décision, en l'absence d'activité sur le secteur événementiel, de mettre fin à certains contrats de travail

En 2021 :

- Adaptation des horaires d'ouverture
- Phases de couvre-feu avec des horaires évolutifs
- Limitation des droits de circulation avec des périmètres variables (1/10/100 km)
- Evolution des protocoles sanitaires, tant pour les activités et l'accueil du public que pour les agents travaillant sur site
- Mise en place du passe sanitaire
- Création de jauges pour certaines activités
- Télétravail obligatoire à certaines périodes de l'année
- Certaines activités fermées sur une partie plus ou moins importante de l'année (cf. restauration, location de salles...)
- Très grande difficulté à organiser les activités nécessitant des délais importants entre la phase d'organisation et de réservation et la réalisation effective (séjours, locations de salles...), alors que les délais entre les annonces des mesures et leur mise en place est de quelques jours

Au global, en 2021, une légère reprise de l'activité, mais encore loin du niveau d'activité antérieur à 2020, avec la nécessité d'une très grande adaptabilité

En 2022 :

- Amélioration de la situation sanitaire (restrictions moindres), mais les réservations, notamment celles des groupes scolaires, restent en net retrait (impact des délais entre les demandes de réservation et les dates effectives de venue des groupes)
- Offensive militaire lancée sur l'Ukraine par la Russie dans la nuit du 23 au 24 février 2022 qui engendre une phase d'incertitudes et d'inflation.
- Déplacement de populations ukrainiennes, émigration importante vers les pays européens
- Accueil de réfugiés ukrainiens au Relais des Canardières de mars à mai 2022, sur réquisition de la Préfecture – annulation de groupes, difficulté à se projeter et à gérer les réservations compte tenu de l'incertitude sur la durée du séjour des populations accueillies
- En termes de ressources humaines, des départs difficiles à remplacer faute de candidats adaptés aux profils recherchés, augmentation du SMIC, de la valeur du point (fonctionnaires), nécessité d'être attractif sur le marché du travail, d'où le recours à de l'intérim ou à des prestataires de services (coût supérieur à la seule masse salariale), et développement de postes de saisonniers
- Redémarrage de l'activité événementielle marchande (accueil d'entreprises et de comités d'entreprises pour des journées de cohésion ou des événements festifs) en cours d'année

Au global, en 2022, une très grande adaptabilité dans un contexte incertain, sans pouvoir revenir à une situation financière proche de celle de 2019

# En 2023, la crise économique s'installe

Même si la pandémie de COVID-19 continue à sévir partout dans le monde, l'activité économique et sociale a appris ses droits

La guerre en Ukraine continue de sévir.

Le dérèglement climatique s'inscrit en toile de fond avec de nombreuses mesures environnementales.

Dans ce contexte, l'île de loisirs a dû revoir les tarifs de ses activités à la hausse, tout en gardant sa vocation première qui est d'offrir des espaces de détente et d'activités sportives ou de loisirs au plus grand nombre.

Tout en préparant l'accueil de services logistiques pour les JO 2024, l'île de loisirs a travaillé à développer la marche nordique, en concertation avec des associations porteuses du projet (objectif de labellisation des parcours).

C'est aussi un grand événement festif qui est attendu cet été pour la première fois sur l'île de loisirs, événement appelé à se renouveler dans les années à venir. En effet, les 7 et 8 juillet 2023, l'île de loisirs accueillera un festival des musiques actuelles. Ce festival emportera une mobilisation importante des équipes de l'île de loisirs sur une quinzaine de jours autour des dates du festival (préparation, coordination, sécurité...).

# Présentation des comptes des exercices 2017 à 2022

## a) Section de fonctionnement

## Budget Secteur normal – Fonctionnement – Evolution des soldes de gestion

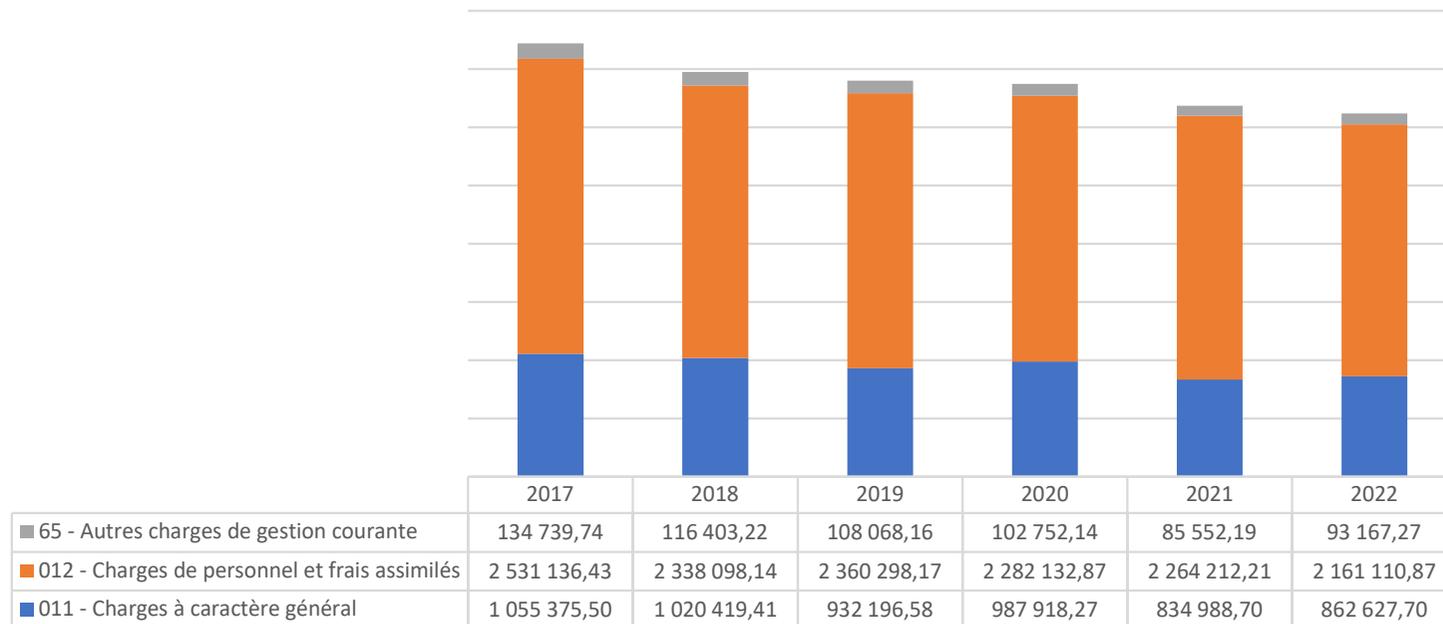
<b>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</b>							
		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estim. CA 2022
Produits de gestion (chap 013,70,73,74,75)	+	3 802 950,16	3 509 292,93	3 406 543,29	2 436 434,49	4 108 529,53	2 890 404,70
Charges de gestion (chap 011,012,65)	-	3 721 251,67	3 474 920,77	3 400 562,91	3 372 803,28	3 184 753,10	3 116 905,84
<b>Résultat de gestion</b>	=	<b>81 698,49</b>	<b>34 372,16</b>	<b>5 980,38</b>	<b>-936 368,79</b>	<b>923 776,43</b>	<b>-226 501,14</b>
Produits financiers	+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	-	8 597,80	7 504,57	9 414,59	9 491,56	11 155,83	12 737,84
<b>Résultat financier</b>	=	<b>-8 597,80</b>	<b>-7 504,57</b>	<b>-9 414,59</b>	<b>-9 491,56</b>	<b>-11 155,83</b>	<b>-12 737,84</b>
Produits exceptionnels	+	35 739,19	1 771,24	20 857,56	28 212,17	90 097,94	3 991,54
Charges exceptionnelles (67+68)	-	50 200,00	21 193,43	17 431,00	8 023,20	1 699,76	20 833,94
<b>Résultat exceptionnel</b>	=	<b>-14 460,81</b>	<b>-19 422,19</b>	<b>3 426,56</b>	<b>20 188,97</b>	<b>88 398,18</b>	<b>-16 842,40</b>
<b>Résultat de fonctionnement (op. réelles)</b>	=	<b>58 639,88</b>	<b>7 445,40</b>	<b>-7,65</b>	<b>-925 671,38</b>	<b>1 001 018,78</b>	<b>-256 081,38</b>
Opérations d'ordre							
Recettes		330 224,19	500 149,07	726 527,08	705 134,95	689 433,34	704 829,42
Dépenses		335 774,31	476 436,23	723 332,98	697 153,47	672 939,26	672 042,16
<b>Résultat des opérations d'ordre</b>		<b>-5 550,12</b>	<b>23 712,84</b>	<b>3 194,10</b>	<b>7 981,48</b>	<b>16 494,08</b>	<b>32 787,26</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	=	<b>53 089,76</b>	<b>31 158,24</b>	<b>3 186,45</b>	<b>-917 689,90</b>	<b>1 017 512,86</b>	<b>-223 294,12</b>
Résultat antérieur repris	+	-599 098,87	-546 009,11	-514 850,87	-511 664,42	-1 429 354,32	-411 841,46
<b>Résultat de clôture</b>	=	<b>-546 009,11</b>	<b>-514 850,87</b>	<b>-511 664,42</b>	<b>-1 429 354,32</b>	<b>-411 841,46</b>	<b>-635 135,58</b>
Dont avances sur déficit	-	290 000,00	280 000,00	280 000,00	487 500,00	700 000,00	424 079,27
<b>Résultat de clôture hors avances</b>	=	<b>-836 009,11</b>	<b>-794 850,87</b>	<b>-791 664,42</b>	<b>-1 916 854,32</b>	<b>-1 111 841,46</b>	<b>-1 059 214,85</b>

Les produits de gestion intègrent les participations versées par le Département et SQY, ce qui explique le niveau de recettes de 2021 comportant la couverture du déficit exceptionnel de 2020

# Budget Secteur normal – Fonctionnement – Evolution des dépenses courante

BSN - Dépenses par nature3	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère général	1 055 375,50	1 020 419,41	932 196,58	987 918,27	834 988,70	862 627,7
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 531 136,43	2 338 098,14	2 360 298,17	2 282 132,87	2 264 212,21	2 161 110,87
65 - Autres charges de gestion courante	134 739,74	116 403,22	108 068,16	102 752,14	85 552,19	93 167,27
<b>TOTAL</b>	<b>3 721 251,67</b>	<b>3 474 920,77</b>	<b>3 400 562,91</b>	<b>3 372 803,28</b>	<b>3 184 753,10</b>	<b>3 116 905,84</b>

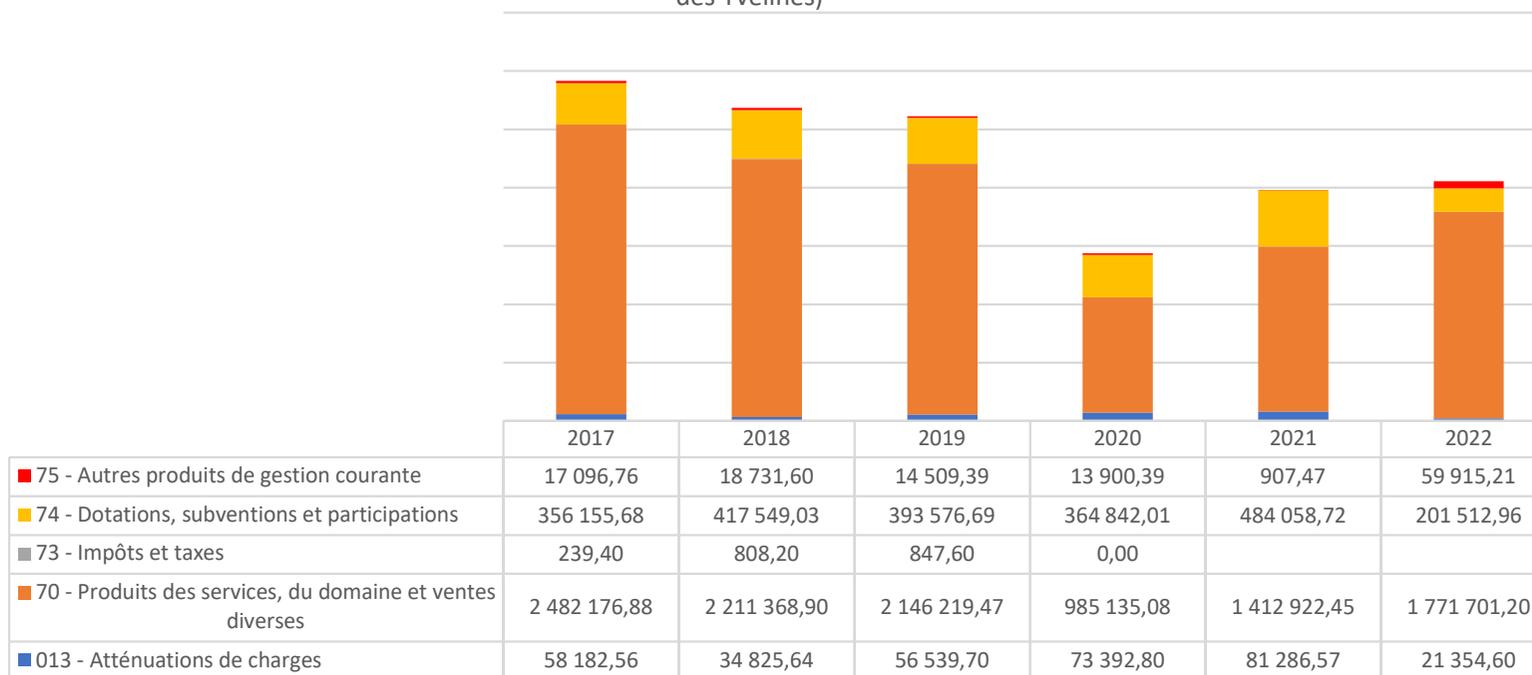
Evolution des dépenses de fonctionnement par nature



## Budget Secteur normal – Fonctionnement – Evolution des recettes courante hors participation des financeurs

BSN - Recettes par nature	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013 - Atténuations de charges	58 182,56	34 825,64	56 539,70	73 392,80	81 286,57	21 354,60
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 482 176,88	2 211 368,90	2 146 219,47	985 135,08	1 412 922,45	1 771 701,20
73 - Impôts et taxes	239,40	808,20	847,60	0,00		
74 - Dotations, subventions et participations	356 155,68	417 549,03	393 576,69	364 842,01	484 058,72	201 512,96
75 - Autres produits de gestion courante	17 096,76	18 731,60	14 509,39	13 900,39	907,47	907,47
<b>TOTAL HORS PARTICIPATION DES FINANCEURS</b>	<b>2 913 851,28</b>	<b>2 683 283,37</b>	<b>2 611 692,85</b>	<b>1 437 270,28</b>	<b>1 979 175,21</b>	<b>2 054 483,97</b>
74 - Participation statutaire des financeurs	889 098,88	826 009,56	794 850,44	999 164,21	2 129 354,32	835 920,73
<b>TOTAL AVEC PARTICIPATION DES FINANCEURS</b>	<b>3 802 950,16</b>	<b>3 509 292,93</b>	<b>3 406 543,29</b>	<b>2 436 434,49</b>	<b>4 108 529,53</b>	<b>2 890 404,70</b>

Evolution des recettes de fonctionnement par nature hors participation des financeurs (SQY et Département des Yvelines)



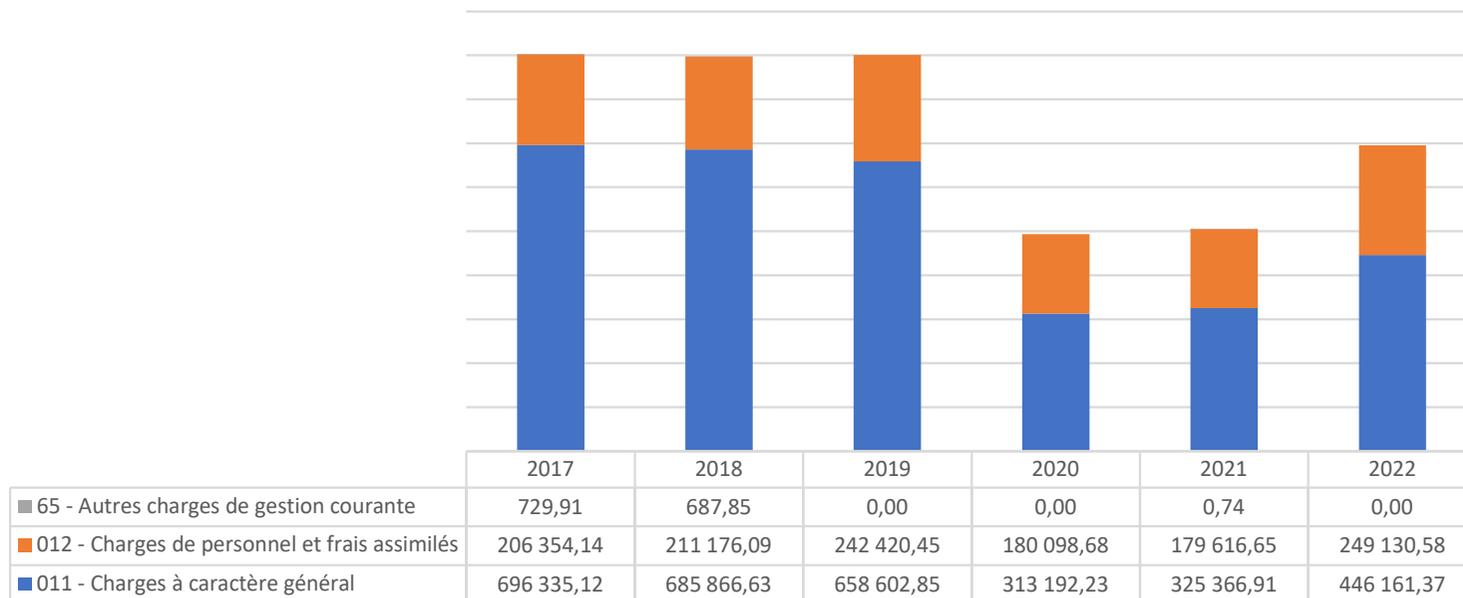
## Budget Secteur TVA – Fonctionnement – Evolution des soldes de gestion

<b>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</b>							
		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estim. CA 2022
Produits de gestion (chap 013,70,73,74,75)*	+	976 682,96	973 619,38	961 500,49	582 744,44	734 541,04	849 105,59
Charges de gestion (chap 011,012,65)*	-	903 419,17	897 730,57	901 023,30	493 290,91	504 984,30	695 291,95
<b>Résultat de gestion</b>	<b>=</b>	<b>73 263,79</b>	<b>75 888,81</b>	<b>60 477,19</b>	<b>89 453,53</b>	<b>229 556,74</b>	<b>153 813,64</b>
Produits financiers	+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>=</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Produits exceptionnels	+	0,00	0,08	25 436,74	16,82	19 014,76	1 820,86
Charges exceptionnelles (67+68)	-	1 665,00	333,33	326,19	2 525,00	1 860,33	15 960,90
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>=</b>	<b>-1 665,00</b>	<b>-333,25</b>	<b>25 110,55</b>	<b>-2 508,18</b>	<b>17 154,43</b>	<b>-14 140,04</b>
<b>Résultat de fonctionnement (op. réelles)</b>	<b>=</b>	<b>71 598,79</b>	<b>75 555,56</b>	<b>85 587,74</b>	<b>86 945,35</b>	<b>246 711,17</b>	<b>139 673,60</b>
Opérations d'ordre							
Recettes		299 612,29	475 766,49	475 679,21	480 233,00	154 444,00	376 080,62
Dépenses		299 894,83	439 688,79	498 629,47	475 190,07	430 424,22	398 065,62
<b>Résultat des opérations d'ordre</b>		<b>-282,54</b>	<b>36 077,70</b>	<b>-22 950,26</b>	<b>5 042,93</b>	<b>-275 980,22</b>	<b>-21 985,00</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>=</b>	<b>71 316,25</b>	<b>111 633,26</b>	<b>62 637,48</b>	<b>91 988,28</b>	<b>-29 269,05</b>	<b>117 688,60</b>
Résultat antérieur repris	+	73 061,54	71 316,25	111 633,26	62 637,48	91 988,28	-29 269,05
Dont part affectée à l'investissement	+	73 061,54	71 316,25	111 633,26	62 637,48	91 988,28	0,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>=</b>	<b>71 316,25</b>	<b>111 633,26</b>	<b>62 637,48</b>	<b>91 988,28</b>	<b>-29 269,05</b>	<b>88 419,55</b>

# Budget Secteur TVA – Fonctionnement – Evolution des dépenses de gestion courante

BST - Dépenses par nature	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère général	696 335,12	685 866,63	658 602,85	313 192,23	325 366,91	446 161,37
012 - Charges de personnel et frais assimilés	206 354,14	211 176,09	242 420,45	180 098,68	179 616,65	249 130,58
65 - Autres charges de gestion courante	729,91	687,85	0,00	0,00	0,74	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>903 419,17</b>	<b>897 730,57</b>	<b>901 023,30</b>	<b>493 290,91</b>	<b>504 984,30</b>	<b>695 291,95</b>

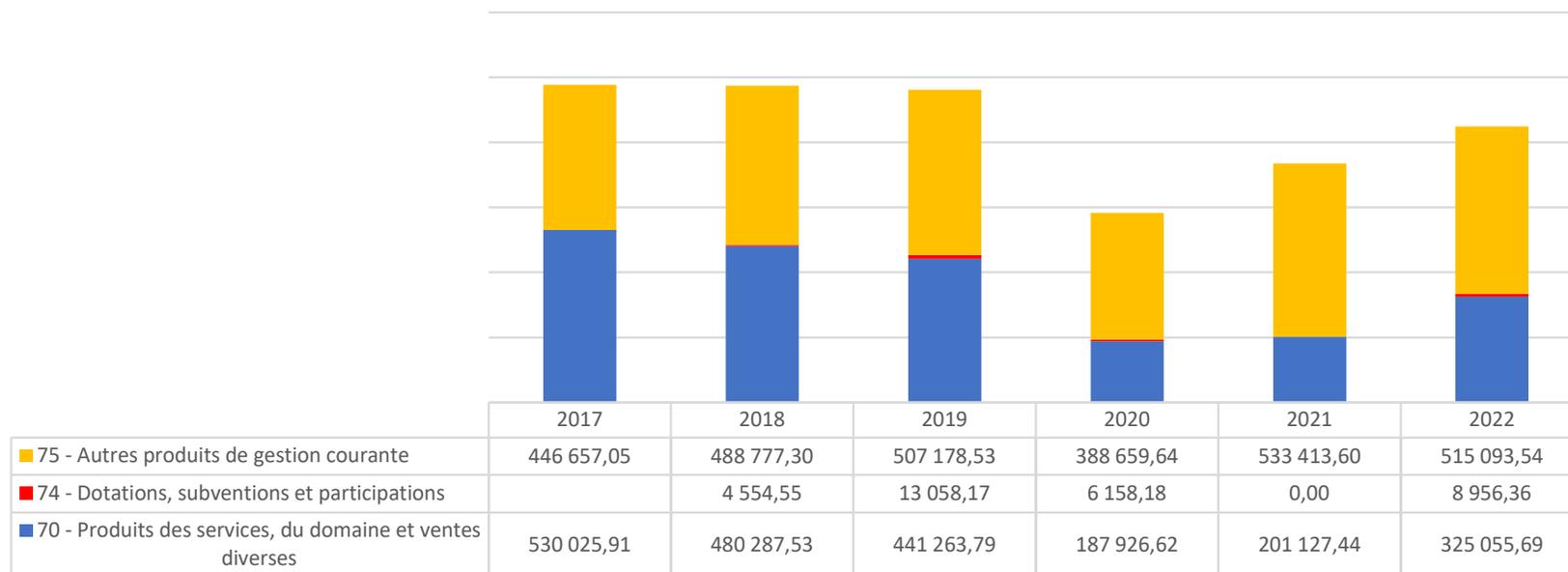
Evolution des dépenses de fonctionnement par nature



# Budget Secteur TVA – Fonctionnement – Evolution des recettes de gestion courante

BST - Recettes par nature	2017	2018	2019	2020	2021	2022
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	530 025,91	480 287,53	441 263,79	187 926,62	201 127,44	325 055,69
74 - Dotations, subventions et participations		4 554,55	13 058,17	6 158,18	0,00	8 956,36
75 - Autres produits de gestion courante	446 657,05	488 777,30	507 178,53	388 659,64	533 413,60	515 093,54
<b>TOTAL</b>	<b>976 682,96</b>	<b>973 619,38</b>	<b>961 500,49</b>	<b>582 744,44</b>	<b>734 541,04</b>	<b>849 105,59</b>

Evolution des recettes de fonctionnement par nature



- De 2017 à 2019, les frais de fonctionnement non couverts par les recettes de gestion à couvrir, à parité, par le Département et de Saint-Quentin-en-Yvelines étaient de l'ordre de :

- 836 K€ en 2017
- 795 K€ en 2018
- 792 K€ en 2019

(Ces chiffres n'intègrent pas la participation de SQY au titre des accès gratuits pour les Saint-Quentinois)

- **Le déficit 2020 (1 917 K€) fortement impacté par la crise sanitaire**

Le déficit à couvrir au titre de la gestion 2020 avait été chiffré à 830 K€. Contrairement aux dernières années où le déficit prévu dans le cadre du budget primitif a été tenu, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a fortement impacté le niveau de déficit 2020. Au final, le besoin de financement a atteint 1 917 K€, soit 1 087 K€ de plus que celui prévu au budget.

- **Le déficit 2021 (1 112 K€) contenu**

Malgré toutes les incertitudes et restrictions qui ont marqué l'année 2021, celle-ci s'achève sur un déficit contenu à 1 112 K€. Les activités accessibles sans réservation ont été appréciées, alors que les activités nécessitant des réservations restaient délaissées, faute pour les clients de pouvoir se projeter.

A signaler également que la gratuité d'accès au parc n'a pas été reconduite pour l'été 2021, et l'Etat a attribué à l'île de loisirs une dotation de 135 K€ au titre des pertes de recettes de 2020.

- **Le déficit 2022 estimé à 1 060 K€**

Un déficit qui reste mesuré dans un contexte de fortes tensions économiques pesant tant sur les dépenses (énergie, charges de personnel, consommables) que sur le niveau des recettes qui donnent lieu à arbitrage dans un contexte de forte inflation.

# Structure des dépenses de gestion

- Hormis les charges financières et les charges à caractère exceptionnel, les dépenses de gestion se répartissent selon les grandes masses suivantes :

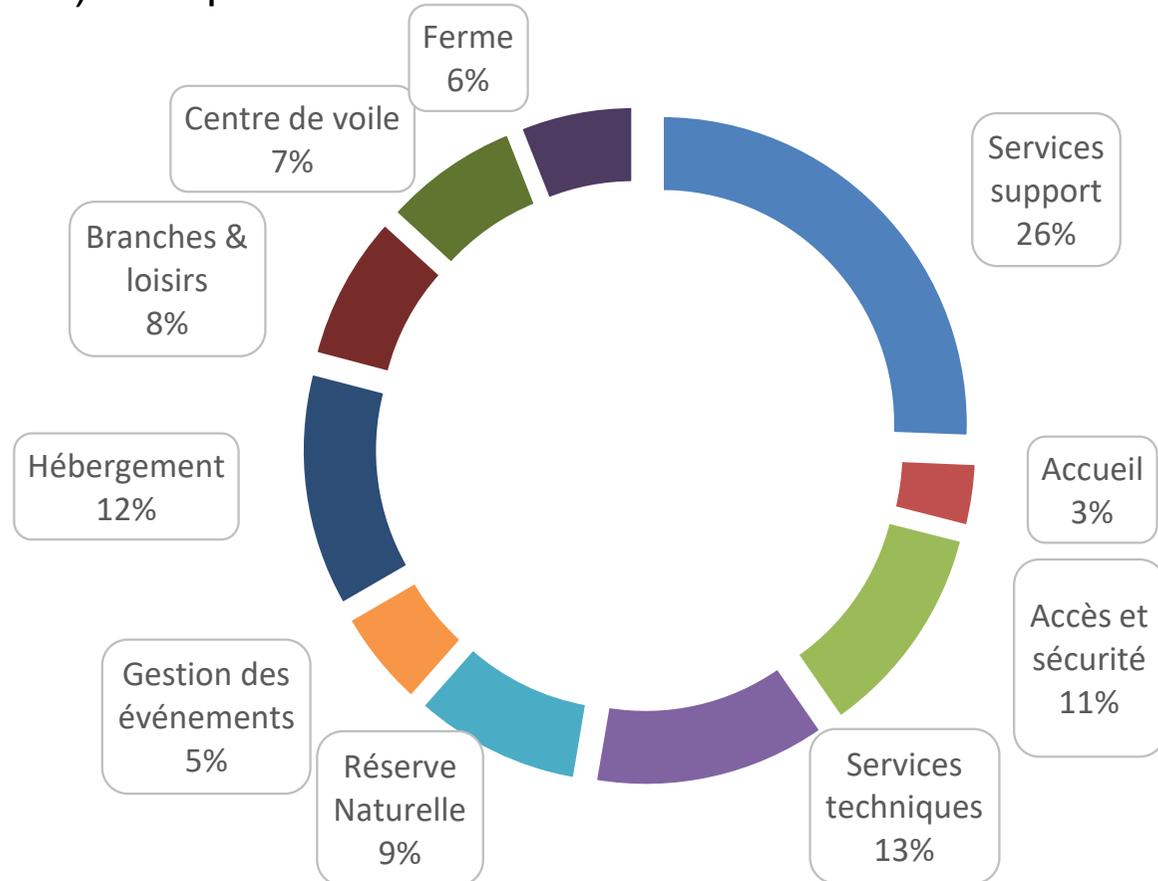
	Réalisé 2020		Réalisé 2021		Réalisé 2022	
Fluides	<b>218 745,00</b>	6,49%	<b>210 020,00</b>	6,57%	<b>197 930,00</b>	6,28%
Achats et services	<b>769 175,00</b>	22,81%	<b>624 969,00</b>	19,54%	<b>664 697,00</b>	21,10%
Dépenses de personnel	<b>105 495,00</b>	3,13%	<b>75 220,00</b>	2,35%	<b>78 135,00</b>	2,48%
Masse salariale	<b>2 176 635,00</b>	64,53%	<b>2 188 992,00</b>	68,46%	<b>2 082 976,00</b>	66,12%
Autres dépenses	<b>102 750,00</b>	3,05%	<b>98 408,00</b>	3,08%	<b>126 739,00</b>	4,02%
<b>TOTAL</b>	<b>3 372 800,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 197 609,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 150 477,00</b>	<b>100,00%</b>

- La masse salariale représente une part non négligeable des dépenses de gestion et reste globalement peu flexible sur des durées courtes
- La diminution de la masse salariale en 2022 correspond à des départs non remplacés actuellement, compensés en partie par le recours à du personnel mis à disposition ou des prestations de service pour 75 000 € environ ; les recrutements sont en cours ; à noter également le transfert des agents de la Réserve Naturelle au SMAGER pour un coût annuel de l'ordre de 190 000 €
- A périmètre constant, la masse salariale aurait augmenté de l'ordre de 165 000 € en 2022 (augmentation du SMIC au 01/01, 01/05 et 01/08, augmentation de la valeur du point d'indice au 01/07)
- Les dépenses de personnel correspondent essentiellement aux cotisations d'assurance pour le personnel, et à la médecine du travail

# Structure de la masse salariale 2020

- La masse salariale (2.176.635 €) se répartit comme suit :

Centre de coût	Réalisé 2020
Services support	557 885,00
Accueil	72 631,00
Accès et sécurité	246 907,00
Services techniques	269 071,00
Réserve Naturelle	193 387,00
Gestion des événements	112 075,00
Hébergement	268 454,00
Branches & loisirs	167 458,00
Centre de voile	157 478,00
Ferme	131 289,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 176 635,00</b>

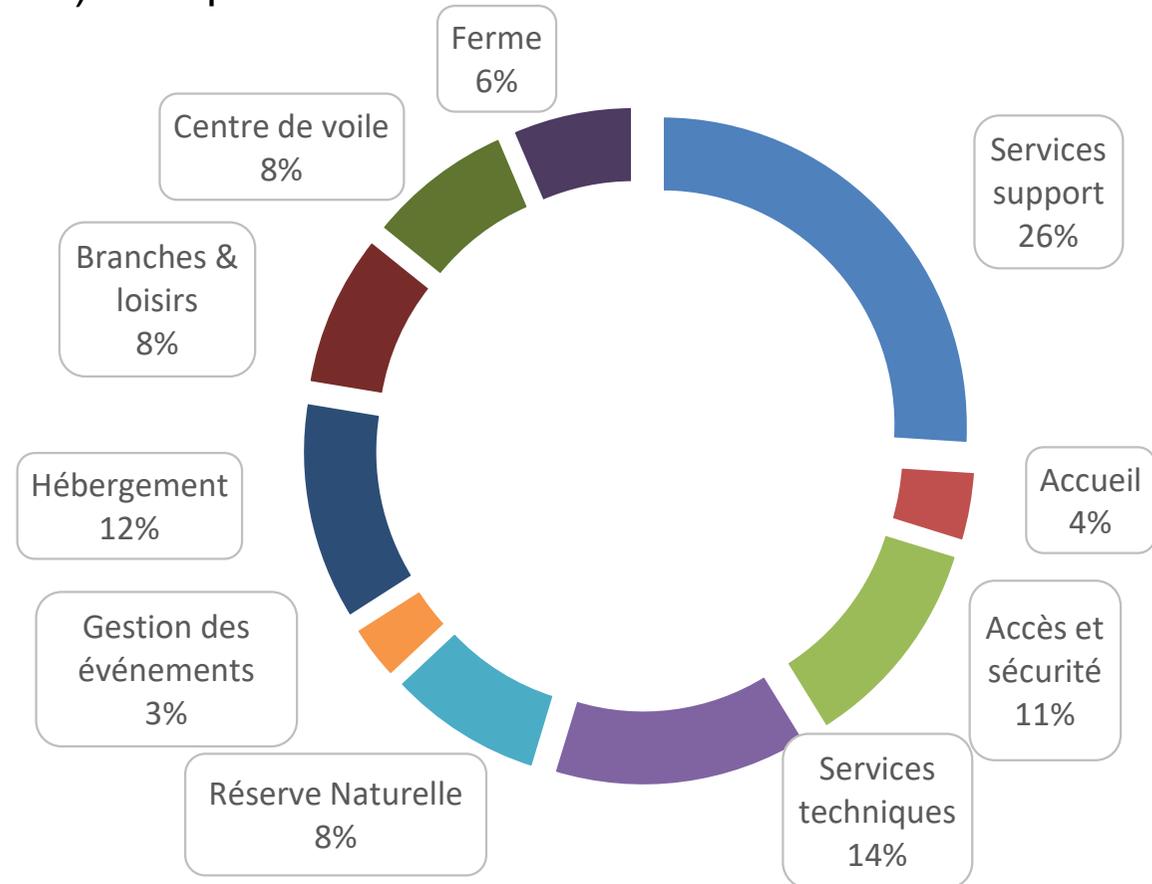


- Le poste « Services support » concerne la direction générale (dont le responsable communication/événementiel et le directeur des activités), le service financier, les ressources humaines, l'assistante de direction et une chargée de mission intervenant pour différents secteurs

# Structure de la masse salariale 2021

- La masse salariale (2.188.992 €) se répartit comme suit :

Centre de coût	Réalisé 2021
Services support	568 951,00
Accueil	81 811,00
Accès et sécurité	250 570,00
Services techniques	296 878,00
Réserve Naturelle	181 633,00
Gestion des événements	65 784,00
Hébergement	253 480,00
Branches & loisirs	177 813,00
Centre de voile	170 698,00
Ferme	141 374,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 188 992,00</b>

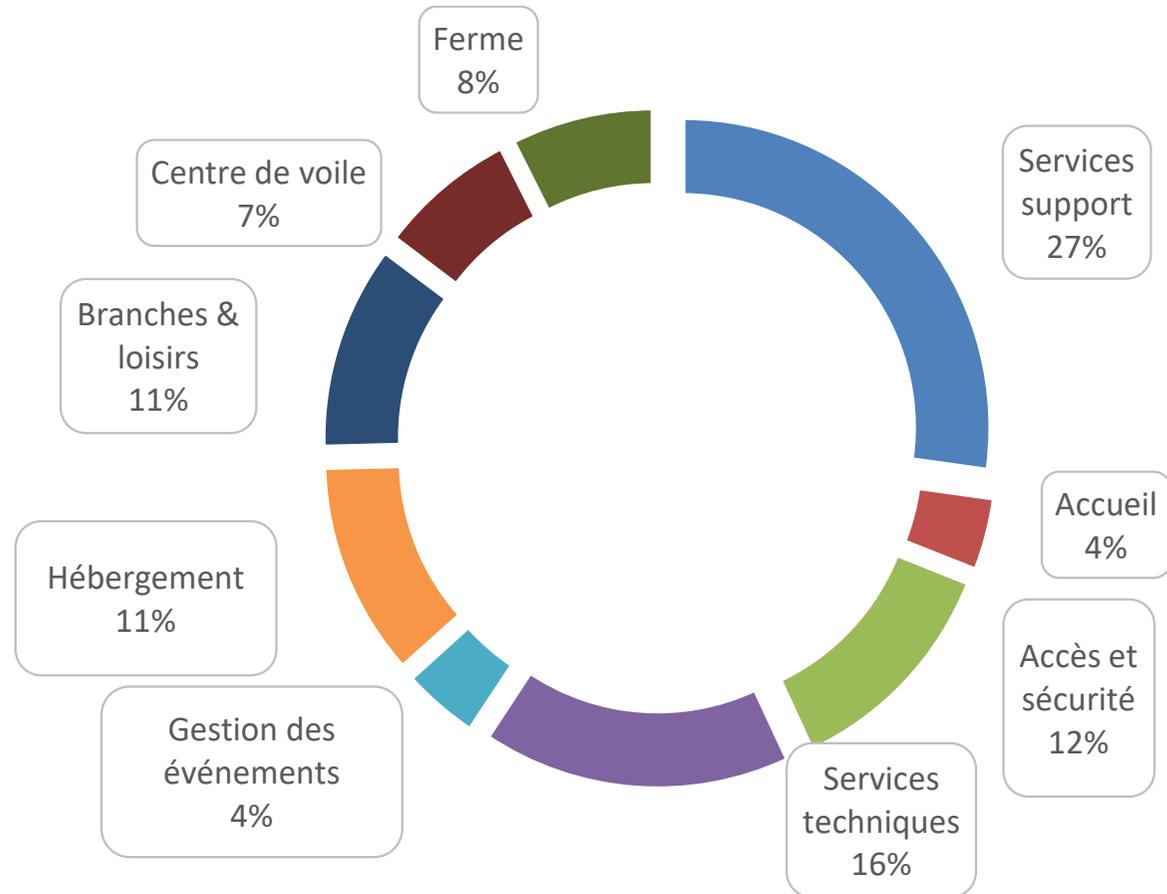


- Le poste « Services support » concerne la direction générale (dont le responsable communication/événementiel et le directeur des activités), le service financier, les ressources humaines, l'assistante de direction et une chargée de mission intervenant pour différents secteurs

# Structure de la masse salariale 2022

- La masse salariale (2.088.976 €) se répartit comme suit :

Centre de coût	Réalisé 2022
Services support	566 396,00
Accueil	79 366,00
Accès et sécurité	251 018,00
Services techniques	338 951,00
Réserve Naturelle	0,00
Gestion des événements	83 865,00
Hébergement	233 549,00
Branches & loisirs	223 124,00
Centre de voile	150 666,00
Ferme	156 041,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 082 976,00</b>



- Le poste « Services support » concerne la direction générale (dont le directeur des activités), le service financier, les ressources humaines, l'assistante de direction et une chargée de mission / communication intervenant pour différents secteurs (partie en septembre 2022)

## b) Section d'investissement

## Budget Secteur normal – Investissement – Evolution des soldes

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Estim. CA 2022</b>
Dépenses d'équipement (comptes 20,21,23)	+	1 278 855,82	930 330,29	556 594,03	425 839,82	577 135,43	371 433,78
Divers dont dépenses annulées		1 388,76	0,00	0,00	0,00	0,00	59 331,00
Subventions	-	1 337 377,45	209 560,15	369 020,13	436 689,67	603 060,30	320 556,90
Subventions reversées			101 597,48	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>=</b>	<b>-59 910,39</b>	<b>822 367,62</b>	<b>187 573,90</b>	<b>-10 849,85</b>	<b>-25 924,87</b>	<b>-8 454,12</b>
<b>Opérations financières (comptes 16,26,27)</b>							
Recettes	+	5 650,00	1 000,00	3 000,00	1 100,00	1 000,00	7 150,00
Dépenses	-	0,00	648 199,52	1 650,00	100,00	5 000,00	0,00
<b>Solde des mouvements financiers</b>	<b>=</b>	<b>5 650,00</b>	<b>-647 199,52</b>	<b>1 350,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>7 150,00</b>
<b>Résultat d'investissement (op. réelles)</b>	<b>=</b>	<b>65 560,39</b>	<b>-1 469 567,14</b>	<b>-186 223,90</b>	<b>11 849,85</b>	<b>21 924,87</b>	<b>15 604,12</b>
<b>Opérations d'ordre</b>							
Recettes		335 774,31	476 436,23	723 332,98	697 153,47	672 939,26	696 923,24
Dépenses		330 224,19	500 149,07	726 527,08	705 134,95	689 433,34	729 710,50
<b>Résultat des opérations d'ordre</b>		<b>5 550,12</b>	<b>-23 712,84</b>	<b>-3 194,10</b>	<b>-7 981,48</b>	<b>-16 494,08</b>	<b>-32 787,26</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>=</b>	<b>71 110,51</b>	<b>-1 493 279,98</b>	<b>-189 418,00</b>	<b>3 868,37</b>	<b>5 430,79</b>	<b>-17 183,14</b>
Résultat antérieur repris	+	2 003 356,05	2 074 466,56	581 186,58	391 768,58	395 636,95	401 067,74
<b>Résultat de clôture</b>	<b>=</b>	<b>2 074 466,56</b>	<b>581 186,58</b>	<b>391 768,58</b>	<b>395 636,95</b>	<b>401 067,74</b>	<b>383 884,60</b>

## Budget Secteur TVA – Investissement – Evolution des soldes

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Estim. CA 2022
Dépenses d'équipement (comptes 20,21,23)	+	39 393,28	62 177,61	142 139,09	11 210,00	122 255,00	57 291,28
Dépenses annulées		0,00	0,00	0,00	0,00	33 443,55	
Subventions	-	28 592,29	33 989,15	65 627,89	0,00	88 294,70	8 175,82
<b>Besoin de financement</b>	<b>=</b>	<b>10 800,99</b>	<b>28 188,46</b>	<b>76 511,20</b>	<b>11 210,00</b>	<b>516,75</b>	<b>49 115,46</b>
<b>Opérations financières (comptes 16,26,27)</b>							
Recettes	+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde des mouvements financiers</b>	<b>=</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat d'investissement (op. réelles)</b>	<b>=</b>	<b>-10 800,99</b>	<b>-28 188,46</b>	<b>-76 511,20</b>	<b>-11 210,00</b>	<b>-516,75</b>	<b>-49 115,46</b>
<b>Opérations d'ordre</b>							
Recettes		299 894,83	439 688,79	498 629,47	475 190,07	430 424,22	1 401 486,06
Dépenses		299 612,29	475 766,49	475 679,21	480 233,00	154 444,00	1 379 501,06
<b>Résultat des opérations d'ordre</b>		<b>282,54</b>	<b>-36 077,70</b>	<b>22 950,26</b>	<b>-5 042,93</b>	<b>275 980,22</b>	<b>21 985,00</b>
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>-10 518,45</b>	<b>-64 266,16</b>	<b>-53 560,94</b>	<b>-16 252,93</b>	<b>275 463,47</b>	<b>-27 130,46</b>
Résultat antérieur repris		-867 389,29	-804 846,20	-797 796,11	-739 723,79	-693 339,24	-325 887,49
Part affectée à l'investissement		73 061,54	71 316,25	111 633,26	62 637,48	91 988,28	0,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>=</b>	<b>-804 846,20</b>	<b>-797 796,11</b>	<b>-739 723,79</b>	<b>-693 339,24</b>	<b>-325 887,49</b>	<b>-353 017,95</b>

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 078-257800037-20230308-DELIB\_2023\_021-DE

# LES EVOLUTIONS NECESSAIRES

# Un positionnement difficile, entre équilibre financier et vocation sociale

- Les bases de plein air et de loisirs sont nées dans les années 70 en lien avec l'urbanisation et l'aménagement du territoire
- Elles avaient une fonction sociale très marquée
- Le « modèle économique » ne se préoccupait pas de les voir assurer leur équilibre financier

**Dans un contexte de fortes tensions économiques, les îles de loisirs peinent à trouver leurs financements, à fortiori dans des territoires où la demande sociale est forte**

*Sans compter les enjeux environnementaux (zone Natura 2000, au cœur d'une réserve naturelle nationale, et d'une zone de protection ornithologique)*

# Les constats récurrents...

- Des financements insuffisants et fragiles
- La répartition des financements entre les partenaires (investissement par la Région, fonctionnement par le Département et SQY) telle que prévue dans le cadre des statuts est inadaptée, engendrant des tensions politiques fortes
- Des dépenses peu flexibles et peu impactées par le niveau d'activité
- Une situation patrimoniale dégradée :
  - des bâtiments mal isolés, parfois inadaptés, des matériels anciens, voire obsolètes, un réseau de communication incomplet
  - Une situation qui induit des coûts de gestion et impacte le niveau des activités (parcours d'orientation, piscine et camping fermés, travaux en cours)
- Même si elle tend à s'améliorer
  - Travaux dans les bâtiments (isolation, entretien hivernal, remplacement par des radiateurs plus performants et économiques...)
  - Réfection de la terrasse des Canardières
  - Amélioration des parcours en hauteur
  - Aménagements du parc (aménagement de parcours rafraichissant, réaménagement de la zone des jeux terrestres...), zone « zéro déchets »

# Le Département décide de se retirer du Syndicat Mixte

- Fin 2021, le Département a délibéré pour demander à sortir du Syndicat
- Des discussions sont en cours entre les trois financeurs pour examiner cette situation
- La participation de la contribution du Département à la couverture du déficit 2020 a été perçue par l'île de loisirs en juillet 2022, suite à la mise en œuvre de la procédure de mandatement d'office
- A ce jour, l'île de Loisirs est toujours dans l'attente du versement de la contribution du Département à la couverture du déficit de 2021 (555 K€) obligeant l'île de loisirs à puiser dans ses lignes de trésorerie
- La part du Département au financement du déficit issu de la gestion 2022 (de l'ordre de 515 K€) est également portée par les lignes de trésorerie de l'île de loisirs ; cette somme pourra être appelée dès adoption du Compte Administratif 2022, prévue en avril 2023
- Au final, c'est plus de 1 000 K€ qui sont portés actuellement par les lignes de trésorerie de l'île de loisirs

# Les grandes lignes de l'élaboration du Budget Primitif pour 2023

# Elaboration du Budget 2023

- Il se construit, dans la ligne des budgets précédents, pour répondre à l'objectif de présentation d'une image sincère de la situation financière
- Les acteurs (services) et les centres de coûts (comptabilité analytique) sont identifiés
  - Ils sont stables depuis 2016, avec des ajustements qui permettent progressivement d'aller vers un niveau d'analyse plus fin
  - Les acteurs sont identifiés par leurs fonctions et leur champ d'intervention et de responsabilité
- Il intègre les évolutions déjà actées et mises en œuvre
- In tient compte des grands événements prévus, dont le festival des musiques actuelles
- En section d'investissement, il intègre les crédits issus des subventions attribuées par la Région et non consommés (ni payés ni engagés) fin 2022 et les projets déjà identifiés
- Outre les recettes des activités et les financements des partenaires, dans l'attente du versement des fonds issus des subventions de la Région, et des participations à la couverture du déficit de fonctionnement, l'île de loisirs recourt à des lignes de trésorerie dont les frais sont portés par la section de fonctionnement

# Grandes lignes du Budget 2023

- Il est construit selon les règles de prudence, en tenant compte des aléas liés au niveau d'activité estimé au regard de la situation qui a été connue en 2022.
- Les budgets alloués au fonctionnement des services sont prévus sur la base des montants incontournables
- Les recettes sont estimées avec prudence, sur la base d'une situation pas encore stabilisée, compte tenu des incertitudes quant à l'évolution de la crise sanitaire et surtout de la crise économique.
- Des marges de manœuvre sont intégrées, tant en dépenses qu'en recettes, pour permettre de mobiliser les crédits nécessaires en cas de rebond de l'activité, au regard de recettes complémentaires ainsi générées.
- L'objectif de déficit prévisionnel (porté à 2.000.000 € en 2021) a été ramené à 1.400.000 € en 2022. Dans un contexte de crise économique et de renchérissement des coûts (fluides, consommables, services, moyens humains...) et des incertitudes sur les niveaux de recettes, l'objectif de déficit prévisionnel peut difficilement être minoré ; il est donc prévu au Budget Primitif à 1 400 000 €, sachant que tout est fait pour contenir au maximum ce déficit en deçà de ce chiffre.

# Contexte d'élaboration du Budget

Le Budget 2023 se construit en tenant compte d'un environnement dégradé :

- Impacts liés à la pandémie de COVID-19 en net recul
  - La COVID-19 s'inscrit en toile de fond, mais n'impacte quasiment plus les activités
- Impacts liés à l'inflation
  - Augmentation importante des coûts des fluides, matières premières (dont alimentaires), des prestations de services (elles-mêmes impactées par l'augmentation des coûts de production)
  - Augmentation des charges de personnel (majoration du SMIC, de la valeur du point d'indice pour la fonction publique, refonte des grilles indiciaires, nécessité de revoir le régime indemnitaire notamment pour les plus bas salaires)
  - Incertitude sur la fréquentation des activités payantes, à l'exception sans doute des entrées permettant l'accès à des espaces de détente (promenades, pique-nique et barbecues, espaces de jeux pour enfants) n'entraînant pas de dépenses supplémentaires pour le public
- Un secteur événementiel en nette reprise
  - Retour à un effectif de 2 permanents, complétés de stagiaires et vacataires en saison haute (notamment pour le Village Sportif et Culturel)
  - De nouvelles activités proposées sur site pour divers publics
  - Des investissements en matériel pour améliorer la qualité des prestations proposées
  - Diagnostic et travaux prévus pour l'espace événementiel (ex piscine à vagues reconvertie)
- Des inquiétudes liées à la météo et à la constitution des équipes
  - La météo reste le premier facteur influant sur le niveau de fréquentation de l'île de loisirs
  - La constitution des équipes reste problématique, essentiellement en termes de recrutement des saisonniers et vacataires, mais aussi des permanents

# Une attention particulière sur la gestion des ressources humaines

Les charges de personnel représentent près de 70% des dépenses de gestion

- La masse salariale se répartit en 3 grands secteurs :
  - Les services d'administration et d'accueil (30%)
  - Les services techniques, le contrôle d'accès et la sécurité des personnes et des biens (25%)
  - Les services gérant les activités proposées en gestion directe (45%)
- Les difficultés rencontrées en 2022 :
  - Des difficultés de recrutement récurrentes (moniteur de voile, agents d'entretien, animateur animalier à la ferme, restauration, agents d'entretien...)
  - Des difficultés pour remplacer des agents partis (démission, retraites), dont l'assistante de direction, une assistante commerciale pour le pôle séjours
  - Un absentéisme en augmentation lié à un personnel plutôt âgé et peu polyvalent dont plusieurs agents en arrêt de travail pour longue maladie nécessitant des remplacements pérennes
  - Des difficultés pour recruter des agents saisonniers ou vacataires en raison des spécificités des profils recherchés (moniteurs de voile, opérateurs en hauteur, animateurs animaliers) ou de la faible attractivité des postes (rémunération au SMIC, difficulté à garantir des emplois à temps plein compte tenu des aléas de niveau d'activité)
- Des carences en termes d'outils de gestion
  - Manque d'outils de gestion pertinents et adaptés : utilisation de supports papier ou Excel inadaptés à la complexité de la gestion du temps de travail, des congés, de l'absentéisme – en cours de résolution via l'appliquatif Berger Levrault qui doit être mis en place au cours de l'année 2023
  - Reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la gestion de la paie en direct après 3 années de gestion via le CIG

# La fragilité des ressources humaines

Les difficultés rencontrées en 2022 perdurent. Des recrutements sont en cours pour 2023

- **Secteur administratif et accueil**
  - Plus de responsable administrative depuis juin 2022 (départ en retraite) – recrutement toujours en cours ; cette personne assurait les fonctions d'assistante de direction, assurait la gestion administrative du Comité Syndical, la gestion des marchés publics, les assurances, le suivi administratif des contrats, le contentieux ...
  - Service Ressources Humaines en restructuration : départ d'une assistante fin août 2022, reprise en gestion directe de la paie depuis janvier 2023, ½ poste affecté à la gestion des RH depuis janvier (agent nouvellement recruté)
  - Besoin complémentaire pour assurer la gestion de l'archivage (mission de 6 mois minimum)
  - Fragilité sur la gestion informatique,
- **Services techniques et sécurité des personnes et des biens**
  - Les deux services ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - Départ du responsable du contrôle d'accès au 1<sup>er</sup> décembre 2022, remplacement assuré depuis début février 2023
  - Recrutement d'un adjoint au responsable des services techniques en cours pour faire notamment face à l'arrêt maladie du responsable des services techniques (à temps partiel depuis juillet 2022 et en arrêt maladie depuis mi-décembre 2022)
  - Départ prévu au 1<sup>er</sup> avril 2023 d'un ingénieur mis à disposition gracieusement par SQY pour suivre les investissements
- **Activités en gestion directe**
  - Ferme pédagogique : recrutement en janvier d'un animateur expérimenté, mais départ d'un autre agent
  - Pôle séjour : départ de l'assistante commerciale depuis avril 2022 (compléments ponctuels), un agent en retraite qui continue de travailler (vacations), un agent d'entretien sur le départ (retraite fin juin 2023)
  - Centre de Voile : équipe réduite à 2 personnes et des vacataires – agent administratif et d'accueil en arrêt maladie depuis juin 2022



# Budget Secteur normal – Investissement – Poursuite des opérations financées par la Région

Opérations en cours	REPORTS 2022 ->2023		BP 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018-04 - 2017-IRIS-547041-1- JEUX TERRESTRES			2 090,00	15 000,00
2018-05 - 2018-IRIS-554518-1- REHAB. BATIMENT ACCUEIL - TOIT TERRASSE			2 681,00	4 800,00
2018-07 - 2018-IRIS-559168-1- REHABILITATION LOCAUX ADM			15 912,00	15 912,00
2018-08 - 2018-IRIS-559169-1- TOITURE BATIMENT ACCUEIL- COMPLEMENT			5 157,00	5 157,00
2018-09 - 2018-IRIS-563082-1- VIDEO PROTECTION-ETUDE			45 480,00	45 480,00
2019-06 - 2019-IRIS-90696-1 - REHAB PARKING ET MATERIEL CENTRE NAUTIQUE			4 446,00	62 080,00
2019-10 - 2019-LOIS-596991 - FONDS D'URGENCE - CHENILLES PROCESS.		8 218,85	3 766,00	4 154,00
2020-01 - 2020-IRIS-614351-1 - DIAGNOSTIC DOME EVENEMENTIEL			2 364,00	2 364,00
2020-02 - 2020-IRIS-620732-1 - SECURISATION DES MOYENS D'ENCAISSEMENT			13 946,00	13 946,00
2020-04 - 2020-LOIS-634397 - PARCOURS AQUATIQUES ET DYNAMIQUES	420,00	5 757,84	15 176,00	20 312,00
2020-06 - 2020-IRIS-632453-1 - ACQUISITION DE DRONES		20 760,70	0,00	0,00
2020-08 - 2020-IRIS-632458-1 - SECURISATION DE LA VOIRIE			38 327,00	38 327,00
2020-09 - 2020-IRIS-645817-1 - PISTE CYCLABLE	35 839,80		1 272 115,00	1 244 013,00
2021-01 - 2021-IRIS-661882-1 - ZONE ZERO DECHETS			24 830,00	27 217,00
2021-03 - 2021-IRIS-661883-1 - CENTRE EQUESTRE - ECURIES - ETUDES			86 640,00	86 640,00
2021-05 - 2021-LOIS-663022 - TRAVAUX URGENCE CANALISATION ZONE ENTREE NORD		1 108,80	5 238,00	5 238,00
2021-06 - 2021-LOIS-666811 - FONDS D'URGENCE- CAMPS ATYPIQUES		7 407,58	7 593,00	7 593,00
2022-02 - 2022-LOIS-693201 - SECURISATION DU PARC ARBORE		28 344,00	16 656,00	16 656,00
2022-03 - 2022-LOIS-693202 - TRAVAUX BATIMENTS DE LA FERME		22 160,00		5 540,00
2022-04 - 2022-IRIS-695285-1 - TRAVAUX CAMPING	240,00		224 428,00	230 000,00
2022-05 - 2022-LOIS-703092 - BARNUM	12 447,00	5 800,00	5 908,00	19 200,00
2022-06 - 2022-IRIS-706438-1 - FACADES HEBERGEMENT			30 880,00	34 000,00
2022-07 - 2022-IRIS-706440-1 - SECURISATION CHALET DE LA FERME	18 765,60			16 700,00
2022-08 - 2022-IRIS-695287-1 - ACQUISITION D'UNE FAUCARDEUSE			47 151,00	47 151,00
2022-10 - 2022-IRIS-712258-1 - MISE EN PLACE DE COMPTEURS DIVISIONNAIRES			650,00	5 500,00
2022-13 - EQUIPEMENT CENTRE DE VOILE	6 637,00		63,00	6 700,00
Demandes en cours				
Délib 2022-028 - Demande de crédits d'urgence - Acquisition gilets Voile			7 800,00	7 800,00
Délib 2022-029 - Demande de crédits d'investissement - Acquisition d'une voiture électrique et borne de recharge			36 000,00	36 000,00
Délib 2022-032 - Demande de crédits d'investissement - Acquisition d'un broyeur			32 000,00	32 000,00
Délib 2023-008 - Demande de crédits d'investissement - Réfection du mini golf			21 000,00	21 000,00
Délib 2023-009 - Demande de crédits d'investissement - Acquisition de bungalows pour héberger les saisonniers			20 000,00	20 000,00
Délib 2023-010 - Demande de crédits d'investissement - Acquisition de matériel de tir à l'arc			5 000,00	5 000,00
Délib 2023-011 - Demande de crédits d'investissement - Diagnostic structure événementiel			10 000,00	10 000,00
Délib 2023-013 - Demande de crédits d'investissement - Casiers et armoires pour le centre de voile			33 000,00	33 000,00
Délib 2023-014 - Demande de crédits d'investissement - Etude et travaux au Relais des Canardières			25 000,00	25 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>74 349,40</b>	<b>99 557,77</b>	<b>2 061 297,00</b>	<b>2 169 480,00</b>

## Budget Secteur TVA – Investissement – Poursuite des opérations financées par la Région

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 078-257800037-20230308-DELIB\_2023\_021-DE



Opérations en cours	REPORTS 2022 ->2023		BP 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2019-08 - 2019-IRIS-595377-1 -MISE EN SECURITE TERRASSE ET BUNGALOWS B&L		2 350,04		
2020-05 - 2020-IRIS-632457-1 - SECURISATION DU PARCOURS DANS LES ARBRES		10 461,96		
2020-05C - 2021-LOIS-654978 - SECURISATION PAH - COMPLEMENT		33 332,48		
2022-09 - 2022-IRIS-695290-1 - ACQUISITION DE MATERIEL - PAH	1 188,00		187,00	1 375,00
2022-11 - 2022-IRIS-717007-1 -MISE EN PLACE D'UN FILET ET D'ATELIERS - PAH	21 640,81			45 000,00
2022-12 - 2022-IRIS-712257-1 - SECURITE ET ATTRACTIVITE PARCOURS			12 000,00	12 000,00
2022-14 - EQUIPEMENT EVENEMENTIEL - TABLES+CHAISES+BANCS ET CHARIOTS			810,00	13 170,00
2023-01 - MODIFICATION DU PARCOURS BLEU PAA			7 500,00	7 500,00
Demandes en cours				
Délib 2023-012 - Demande de crédits d'investissement - Diagnostic structure et travaux salle des Bernaches			40 000,00	40 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>22 828,81</b>	<b>46 144,48</b>	<b>60 497,00</b>	<b>119 045,00</b>

# Les besoins en investissement ont été listés et actés par délibération

<b>LISTE PREVISIONNELLE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2023</b>		
<b>Secteur</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant estimatif</b>
	<b>Objet</b>	
<b>AMENAGEMENT</b>		
PARC	Aires de fitness: sport santé	50 000,00
PARC	Terrain de pétanque	15 000,00
VOILE	Etude aménagement centre de voile: mise à l'eau, réhabilitation du parking catamarans et accès parking au hangar dériveurs (à pied et en voiture).	10 000,00
MINI GOLF	Réhabilitation Minigolf (phase 1) : Pose de gazon synthétique sur les pistes, changement des plaques cassées et mise en peinture des bordure, acquisition de clubs	30 000,00
ACTIVITES	Bungalow pour personnel saisonnier	20 000,00
PARC	Création de parcours marche nordique - Rehabilitation de cheminement - Balises directionnelles et panneaux pédagogiques marche nordique (LIFA)	20 000,00
FERME	Travaux de renovation des batiments (toitures) : grange poulaillé, étables	35 000,00
EVENT	Réfection terrasse bois espace évènementiel (ex piscine à vagues)	15 000,00
EVENT	Etude sur l'adduction d'eau qui n'est plus adaptée. Système ancien trop couteux et générant des problèmes sanitaires.	6 000,00
EVENT	Diagnostic structure bâtiment espace évènementiel ( ex piscine à vagues)	10 000,00
CANARD BERNACHES	Economie energie: Etudes ECS, VMC, chauffage-Climatisation : reduire les consommations energetiques	15 000,00
CANARDIERES	Etude et Travaux réseau d'eaux usées Canardières	25 000,00
CANARDIERES	Travaux remise en état toiture et sous pente entrée principale du bâtiment	15 000,00
VOILE	Economie d'energie : travaux chauffage et ECS. Voile et Alizés.	10 000,00
CENTRE EQUESTRE	Renovation des Bâtiments centre équestre ( ecuries, etc..)	500 000,00
PAH	Modification parcours bleu suite rapport phyto	7 500,00
<b>TOTAL AMENAGEMENT</b>		<b>783 500,00</b>
<b>ACCESSIBILITE HANDICAPES</b>		
FERME	Etude réhabilitation des chemins d'accès PMR à la ferme et aux bâtiments	10 000,00
CANARD	Etude pour la création de toilettes handicapés au RDC et rénovation toilettes existantes ( modification buanderie)	10 000,00
PARC	Travaux toilettes handicapés jeux d'eaux - toilettes handicapés jeux terrestres (toilettes sèches)	6 000,00
PARC	Cheminevements PMR acces sanitaires	30 000,00
ACTIVITES	Mobilier PMR ( ferme, hebergement, salles etc...)	15 000,00
PARC	Mobilier PMR pour pique-nique sur l'ensemble du site	20 000,00
<b>TOTAL ACCESSIBILITE HANDICAPES</b>		<b>91 000,00</b>

# Les besoins en investissement ont été listés et actés par délibération

<b>LISTE PREVISIONNELLE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2023</b>		
<b>Secteur</b>	<b>OPERATIONS</b>	
	<b>Objet</b>	<b>Montant estimatif</b>
<b>SECURITE</b>		
ST	Etude bornes escamotables	10 000,00
CANARD BERNACHES TECHNIQUES VOILE	Etude privatisation parking Canardières. Etude clôtures équipements divers Etude fermeture parking Bernaches avec barrière électrique.	15 000,00
PAH	Renouvellement Baudriers	5 000,00
CANARDIERES	Travaux sécurisation des façades en Trespa et volets.	150 000,00
BERNACHES	Etude et travaux - déchaussement pignon	40 000,00
PARC	Installation Vidéo PROTECTION	500 000,00
PARC	Bornes de comptages frequentation	30 000,00
PARC	Securisation postes EDF - en attente chiffrage ENEDIS	50 000,00
CAMPING	Evacuation gravas suite occupation du camping	400 000,00
<b>TOTAL SECURITE</b>		<b>1 200 000,00</b>
<b>AUTRES</b>		
EVENT	Matériel tir à l'arc	5 000,00
EVENT	Acquisition Trotinettes électriques	50 000,00
VOILE	Matériel nautique : 1 coque de bateau pour la sécurité 2000€ 5 pack Wing-foil 27000€ 5 à 10 cata de type hobbie cat T2 (9500€ pièce) 95000€	124 000,00
VOILE	Casiers et armoires à louer aux particuliers pour matériels dériveur et vêtements.	32 600,00
ADM	Véhicules électriques	45 000,00
ADM	Portables - équipements informatique pour travail à distance- visio conférence	10 000,00
ST	Broyeur Services techniques	25 000,00
<b>TOTAL AUTRES</b>		<b>291 600,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 082 600,00</b>